

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°25/03**
Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils d'écoles de l'ÉREA et de l'établissement privé Sainte-Thérèse

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian FERRIER, 1^{er} adjoint au Maire,

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : M. FERRIER, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN (à partir de 19H39), Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, M. DUROVRAY, M. SALL, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme GUERY, M. Alain JORE, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

Mme Sylvie CARILLON, Maire ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. CORBIN ayant donné procuration à Mme RAUNIER (jusqu'à 19H39)
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme MOISSON
M. CROS ayant donné procuration à M. VEYRAT
Mme NADJI ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI



Mme GUERY a été élue secrétaire de séance

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ÉCOLES DE L'ÉREA ET DE L'ÉTABLISSEMENT PRIVÉ SAINTE-THÉRÈSE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-21, L2121-29 et L2121-33,

Vu les articles L411-1, D411-1, L421-1 et L421-2 du Code de l'éducation,

Vu la délibération n°3 du Conseil municipal du 2 juillet 2020 procédant désignation des représentants du conseil municipal dans les conseils d'écoles maternelles, élémentaires, dans les conseils d'administration des collèges, lycée, ÉREA et à l'école privée Sainte-Thérèse,

Considérant que Mme PLECHOT avait été désignée représentante du Conseil municipal au sein des Conseils d'écoles de l'ÉREA et de l'établissement Sainte Thérèse,

Considérant la nécessité de remplacer Mme PLECHOT,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 26 mars 2025,

Considérant que la désignation a lieu à bulletin secret ou à main levée si le Conseil municipal le décide à l'unanimité,

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à la désignation à main levée,

Considérant que se sont portés candidats :

- A l'ÉREA : Mme GUERY
- A l'école privée Sainte-Thérèse : M. GOURY

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

Abstentions : M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

PROCÈDE A la désignation des représentants du Conseil municipal au sein des Conseils d'écoles de l'ÉREA et de l'établissement Sainte Thérèse.

Ont obtenu :

Mme GUERY	28 voix
M. GOURY	28 voix

Sont désignés :

Conseil d'école de l'ÉREA : Mme GUERY

Conseil d'école de l'établissement Sainte Thérèse : M. GOURY

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

